



VIOLENTE AGRESSION D'UN COLLÈGUE : ENCORE UN FOU DANS NOS MURS !!!

Jeudi 19 février 2026, en fin d'après-midi, sur la MAH1, un brigadier-chef venu notifier un départ en SDRE à un détenu a été violemment agressé lors de l'ouverture de la cellule. Le détenu, totalement nu sexe à la main, s'est vu rappeler les règles élémentaires de tenue par le gradé avant d'ignorer les injonctions de reculer et de se rhabiller, puis de lui sauter littéralement dessus.

Sans aucune provocation, notre collègue a reçu un violent coup de poing à la tempe, puis plusieurs coups au visage, avant le déclenchement de l'alarme et l'intervention des renforts. Un second agent sera blessé à la main durant l'interpellation.

L'auteur a dans un premier temps été conduit au quartier disciplinaire, avant d'être finalement placé à l'UHSA, preuve s'il en fallait encore une de la gravité de son état et de l'inadéquation totale de sa présence en détention classique.

Cette scène illustre une nouvelle fois l'extrême violence à laquelle sont exposés quotidiennement les personnels de Seysses, dans des coursives qui « explosent » en détenus aux profils de moins en moins adaptés à une détention dite « classique ».

LES PROFILS PSY N'ONT RIEN À FAIRE EN DÉTENTION CLASSIQUE

Ce détenu présente depuis des mois un comportement profondément inadapté et inquiétant, relevant manifestement d'une prise en charge psychiatrique lourde. Le SPS-CEA aurait aimé que ce détenu soit pris en charge sérieusement par le SMPR.

Le SPS-CEA le réaffirme avec force :

- Les profils psychiatriques lourds doivent être pris en charge dans des structures adaptées (UHSA, unités spécialisées), pas dans les coursives d'un CP déjà saturé.
- L'administration ne peut plus « bricoler » avec quelques rendez-vous ponctuels pour des profils manifestement dangereux et imprévisibles.
- Le maintien en détention classique de ces personnes est une mise en danger délibérée des personnels.

LE SPS-CEA EXIGE

- La prise en charge médicale et psychiatrique durable et adaptée de ce détenu, avec retrait définitif de la détention ordinaire et un transfert hors établissement à l'issue de l'UHSA.
- Des sanctions disciplinaires maximales et une réponse pénale exemplaire pour ces agressions sur deux personnels.
- Un protocole clair pour les profils psy lourds : repérage, signalement, orientation systématique vers les unités spécialisées, interdiction de maintien en détention classique dès lors que le danger est identifié.
- La mise en place immédiate du binôme aux étages, a minima, ainsi que le renforcement des effectifs sur les secteurs les plus exposés.
- Une évaluation précise des risques encourus par les personnels de Seysses et un plan d'action concret pour enrayer l'augmentation des violences physiques et verbales.
- Un affichage de peines prononcées suite à l'agression d'un personnel.

SOUTIEN TOTAL À NOS COLLÈGUES

Le SPS-CEA, qui a contacté notre collègue, lui apporte son soutien total et sans réserve, ainsi qu'à l'ensemble des intervenants. Nous accompagnerons les victimes dans toutes leurs démarches et resterons mobilisés tant que des actes forts ne seront pas posés pour protéger ceux qui, chaque jour, font tourner l'institution au péril de leur intégrité physique.

La violence n'est pas un risque du métier, c'est un échec de la prise en charge des profils psy dangereux par le SMPR, pourtant désigné par le CGLPL comme étant le meilleur service du CP de Seysses... On voit à quel point ces personnes sont déconnectées de la réalité...